



CONSENTEMENT ÉPILATION LASER

Présentation de la méthode

Le traitement d'épilation permanente est effectué par un laser diode. La lumière est absorbée par la mélanine de la peau et du poil. Cette absorption de lumière provoque une élévation de la chaleur. Dès que la température dans la racine pileuse dépasse les 70°C, un effet de coagulation détruit le bulbe et les cellules germinatives du poil. Ce principe s'appelle la photo-thermolyse sélective.

La plupart des gens ressentent un picotement et une sensation de chaleur lors d'un tir au laser diode.

L'éventuelle sensation de douleur varie selon les individus, leur état nerveux et les parties du corps.

La sensation de douleur doit rester supportable et être annoncée à l'opérateur.

Environ 30% des poils de notre corps se trouvent en phase de croissance, dite anagène. Les autres sont en phase de transition ou de repos. En cours de traitement, environ 60% à 90% des poils en phase anagène peuvent être détruits, mais parfois moins. Une peau claire et des poils foncés et épais sont la meilleure indication. Le taux de réussite sera inférieur avec une peau foncée, ou des poils clairs, ou des poils fins.

Liste des contre-indications

Voici une liste non exhaustive de personnes présentant des contre-indications pour un tel traitement :

- Personnes avec pigmentations de la peau qui ne sont pas clairement reconnaissables
- Femmes enceintes ou allaitantes
- Personnes qui souffrent d'un coup de soleil
- Personnes avec des cloques sur la peau au niveau de la zone traitée
- Personnes présentant une infection de la peau
- Personnes avec des infections systémiques, p.ex. herpès, lupus, eczéma etc. au niveau de la zone traitée
- Personnes qui souffrent ou ont souffert d'un cancer de la peau
- Personnes à haut risque de cicatrice et une tendance à une mauvaise cicatrisation (chéloïdes)
- Personnes sujettes aux saignements ou qui prennent des médicaments anticoagulants
- Personnes qui prennent ou appliquent sur leur peau des médicaments photosensibles
- Personnes qui ont souffert de crises d'épilepsie.

En cas de doute au sujet d'une contre-indication, il faut obtenir un diagnostic et une autorisation du médecin traitant pour effectuer le traitement d'épilation permanente au laser diode.



CONSENTEMENT ÉPILATION LASER

Risques et effets secondaires

Ce traitement expose au risque d'effets secondaires qui peuvent être inévitables: réactions allergiques, douleurs, rougeurs, purpura, cloques, œdèmes, croûtes, saignements, hypo- ou hyperpigmentation, perte non souhaitée des poils, pousse paradoxale de poils, changement d'état de la peau etc.

Les déséquilibres hormonaux liés à la ménopause, à l'allaitement, à la grossesse, à la puberté, à certaines maladies ou médicaments peuvent provoquer une repousse de poils malgré le traitement. Des poils latents peuvent ainsi devenir patents. La venue de nouveaux poils est surtout possible sur les zones de pilosité sexuelle à forte influence hormonale. L'apparition de nouveaux poils est fréquente après la fin de la puberté et chez les hommes entre 30 et 40 ans. Une pousse paradoxale de poils est parfois constatée en l'absence de déséquilibres hormonaux, principalement chez les sujets à peau mate, en présence de duvet, et sur le visage.

Taux de résultat

Le traitement au laser diode est un traitement esthétique pour lequel il ne peut exister aucune garantie, s'agissant d'un traitement effectué sur une matière vivante. Chaque individu est différent et chacun peut réagir différemment. Il n'y a pas d'obligation de résultat. Selon des études cliniques, le taux de résultat à 2 ans avec un laser diode varie de 35 à 90% selon les personnes.

Dans la plupart des cas, le nombre moyen de séances pour atteindre un résultat maximal varie de 6 à 10, mais peut aussi être supérieur. Il dépend entre autres de l'ethnie, de la densité de poils, de l'âge et du sexe. L'intervalle idéal entre séances sera de 3 à 6 semaines, mais pas plus de 8.